



Formulaire de dissolution de Leo club

Le Conseil d'administration international a adopté des lignes de conduite concernant la procédure de dissolution de Leo Club, à la deuxième page, afin que tout effort nécessaire soit déployé pour résoudre les problèmes qui ont donné lieu à la demande de dissolution. Ce formulaire doit être rempli par le président et le secrétaire du Lions club parrain, en fonction actuellement. **Veillez noter que nous ne pourrions malheureusement pas accepter de formulaires sans les signatures requises.**

Nom du Leo Club devant être dissous : _____

Raison pour la dissolution : _____

Nom du Lions Club parrain : _____

Numéro d'id. du Lions club : _____ Pays : _____

Nom du président du Lions club parrain (en fonction actuellement) : _____

Nom du secrétaire de club en fonction : _____

1. Est-ce que le Leo club a voté en faveur de la dissolution ?	Oui	Non
2. Est-ce que le Lions club parrain a approuvé par simple majorité des voix la dissolution du Leo club ?	Oui	Non
3. Est-ce que le Leo club se dissout suite avec l'accord commun entre le Leo club et le Lions club parrain ? *Ignorez ce point si le club n'est pas actif	Oui	Non
4. Est-ce que le Lions club parrain propose la dissolution du Leo club sans l'accord dudit Leo club ?	Oui	Non
5. Si vous avez répondu 'oui' à la question no. 4, avez-vous suivi les lignes de conduite qui se trouvent au verso du présent formulaire ?	Oui	Non
6. Avez-vous consulté les officiels de district (notamment le président de commission chargé des Leo clubs au niveau du district et/ou du district multiple) pour résoudre les conflits qui ont conduit à la dissolution ?	Oui	Non
7. En cas de désengagement du parrain, le Leo club a-t-il envisagé la possibilité de trouver un nouveau parrain?	Oui	Non

En signant ci-dessous, j'atteste par la présente que les procédures énumérées au dos de ce formulaire ont été entièrement respectées et que j'ai pris bonne conscience de la décision de dissoudre le Leo club mentionné ci-dessous.

Signature du Président du Lions club parrain en fonction : _____

Signature du Secrétaire du Lions club parrain en fonction : _____

MERCI D'ADRESSER LE FORMULAIRE A L'ADRESSE SUIVANTE :
Service du programme des Leo clubs, Lions Clubs International
300 W. 22nd Street, Oak Brook, IL 60523-8842, Etats-Unis
Tél. : 630-571-5466 | Fax : 630-571-1692 | Courriel : leo@lionsclubs.org

REGLEMENTS CONCERNANT LA DISSOLUTION D'UN LEO CLUB
EXTRAIT DU CHAPITRE XXII
MANUEL DES REGLEMENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LCI

PROCEDURE POUR LA DISSOLUTION D'UN LEO CLUB

Afin d'effectuer officiellement la dissolution d'un Leo club, le Lions club parrain doit suivre la démarche suivante :

1. Dans le cas où le Lions club parrain propose la dissolution du Leo club, la proposition doit être étudiée par les effectifs du club lors d'une réunion statutaire. Si la majorité des membres en règle envers l'association approuvent le désengagement de leur parrainage du Leo club, le Lions club doit transmettre le formulaire de dissolution de Leo club au Service du programme des Leo clubs au siège international. Une fois que le formulaire de dissolution aura été reçu, le siège donnera suite à la demande de dissolution de Leo club.
2. Au moins 30 jours avant le vote du Lions club parrain sur la dissolution éventuelle du Leo club, un officiel du Lions club parrain doit envoyer une notification écrite au gouverneur de district concernant la proposition de dissolution de Leo club.
3. Un Leo club sera dissous si :
 - a. L'effectif du club décide de se dissoudre, ou
 - b. Le Lions club parrain cesse son parrainage du club, ou
 - c. Le Lions Clubs International cesse de reconnaître l'existence du club, avec ou sans le consentement, l'accord ou la coopération du Lions club parrain, si le Leo club manque de fonctionner en conformité avec sa constitution ou pour tout autre raison éventuelle.

LIGNES DE CONDUITES POUR EVALUER LA CONTINUATION D'UN LEO CLUB

Si un Lions club trouve qu'il est nécessaire de dissoudre son Leo club sans l'accord des membres Leo, le Lions club doit avertir le Leo club 90 jours à l'avance par écrit en citant les raisons de la dissolution. Un exemplaire de ce rapport doit être adressé aux officiels suivants :

- a. Conseiller Leo
- b. Président de commission de district chargé des Leo Clubs
- c. Président de commission de district multiple chargé des Leo Clubs (s'il y a lieu)
- d. Président de district Leo ou Président adjoint de district Leo (s'il y a lieu)
- e. Président de district multiple Leo (s'il y a lieu)
- f. Gouverneur de District

Le conseil d'administration du Lions club parrain devrait donner aux officiels nommés ci-dessus la possibilité de se familiariser avec la situation et de les consulter. Le cabinet de district Lions, lorsqu'il examine la question, devrait donner au président de district Leo, au président adjoint de district Leo ou au président de district multiple Leo, le cas échéant, l'occasion de s'exprimer ou de présenter des rapports écrits.

Si les problèmes ne peuvent être résolus par l'intervention des officiels de district dans l'espace de 90 jours, la question sera portée à la connaissance des membres du Lions club lors d'une réunion statutaire. Si deux tiers des membres en règle votent en faveur du désengagement de leur parrainage du Leo club, le Lions club devra envoyer le formulaire de dissolution de Leo club (LEO-86) au siège international, avec copie aux officiels nommés ci-dessous, s'il y a lieu. Une fois que le formulaire de dissolution aura été reçu, le siège procédera à la dissolution du Leo club.

REMBOURSEMENT DU PRELEVEMENT DE LEO CLUB

Le crédit pour un Leo club annulé ne sera accordé que si le Lions club parrain a transmis le formulaire de dissolution de Leo club au Service du programme des Leo clubs au siège international, au plus tard le **31 octobre**. Le crédit ne sera accordé que pour l'année d'exercice en cours.